



**COMITE SYNDICAL
COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2018 A 10 HEURES 00**

Affichage le 29 juin 2018 – 9 pages

Le vingt-huit juin deux mille dix-huit à 10 h 00, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE (SMTC) s'est réuni hémicycle Claude LORIOUS, (salle du Conseil), Immeuble Le Forum, 3 rue Malakoff à Grenoble sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Yann MONGABURU, président du SMTC.

Nombre de délégués syndicaux en exercice au jour de la séance : 17

Nombre de votants, présents et représentés: 17 sur la délibération n°1

- 16 sur la délibération n°2 (compte administratif 2017)
- 17 de la délibération n°3 à la n°10
- 16 de la délibération n°11 à la n°20

PRESENTS

Délégués de GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Titulaires :

Ludovic BUSTOS

Giovanni CUPANI, puis par pouvoir à Ludovic BUSTOS à compter de la délibération n°8

Magdeleine FASOLA

Françoise GERBIER

Elisabeth LEGRAND

Francie MEGEVAND

Yann MONGABURU pour la délibération n°1, puis de la n°3 à la n°20

Michel OCTRU

Marcel REPELLIN de la délibération n°1 à n°10

Jean-Paul TROVERO

Délégués du DEPARTEMENT DE L'ISERE

Titulaires :

Anne GÉRIN

Amandine GERMAIN

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Alan CONFESSON pouvoir à Francie MEGEVAND

Bernard CHARVET pouvoir à Magdeleine FASOLA

Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN pouvoir à Michel OCTRU

Delia MOROTÉ pouvoir à Giovanni CUPANI de la n°1 à la n°7, puis à Françoise GERBIER de la n°8 à la n°20

Jean-Claude PEYRIN pouvoir à Anne GÉRIN

OUVERTURE DE LA SEANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance
Mme Anne GÉRIN a été nommée secrétaire de séance.
- Approbation du compte rendu succinct de la séance du 24/05/2018
Pas d'observation.
Compte rendu succinct adopté à l'unanimité.
- Rapport 2018-03 du Président sur les décisions prises par délégation du Comité syndical
Pas d'observation.
Le comité syndical a pris acte, à l'unanimité, de la présentation de ce rapport.

NOTE D'INFORMATION

- **Politique de déplacements - Les 5 minutes de l'observatoire des déplacements de la métropole grenobloise**
Cette présentation porte sur GreenZenTag, dispositif expérimental et innovant pour explorer une piste d'amélioration de l'observatoire de la qualité de l'air. Cette expérimentation est pilotée par le Laboratoire LEMON.
Pas d'observation
Point présenté pour information ; non soumis à délibération.

PROJETS SOUJETS A DELIBERATION DU COMITE

- **Délibération n°1 : Finances et Budget - Approbation du compte de gestion 2017 du trésorier** - *RAPPORTEUR : Marcel REPELLIN*

2DL180047

Pas d'observation.

Après examen de la Commission ressources SMTC du 14 juin 2018 et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical du SMTC :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- déclare que le compte de gestion dressé par le comptable pour l'exercice 2017, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°2 : Finances et Budget - Compte administratif 2017 – SMTC -**
RAPPORTEUR : Marcel REPELLIN

2DL180048

Interventions de M. OCTRU, M. MONGABURU.

M. MONGABURU, Président, se retire de la séance, laquelle est présidée par M. Ludovic BUSTOS, 1er Vice-Président, sur cette délibération.

Après examen de la Commission ressources du SMTC du 14 juin 2018,

Après que le compte de gestion ait été approuvé,

Après que le président se soit retiré

Et après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMTC approuve le compte administratif de l'exercice 2017 du Syndicat Mixte des Transports en Commun.

Abstentions : 4 (Mme GERIN, MM PEYRIN, OCTRU, MERMILLOD-BLONDIN)

Pour : 12

Conclusions adoptées.

- **Délibération n°3 : Politique de déplacements - Enjeux et orientations de la politique de sécurité des déplacements de la métropole grenobloise - Rapporteur : Yann MONGABURU**

2DL180040

Interventions de M. OCTRU, Mme GÉRIN, M. REPELLIN, M. MONGABURU.

Après examen de la Commission Réseau du 14 juin 2018 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- valide les principes de la politique de sécurité des déplacements et les quatre grandes orientations énoncées précédemment ;
- décide d'engager avec Grenoble-Alpes Métropole la définition d'un plan d'actions déclinant de façon opérationnelle ces orientations, dans un cadre partenarial, en lien avec le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière ;
- désigne Monsieur Yann MONGABURU élu référent sur la sécurité des déplacements.

Abstentions : 4 (Mme GERIN, MM PEYRIN, OCTRU, MERMILLOD-BLONDIN)

Pour : 13

Conclusions adoptées.

- **Délibération n°4 : Réseau bus - Lancement de la nouvelle ligne C7 entre le Domaine Universitaire, St Martin d'Hères, Poisat, Eybens et Echirolles - RAPPORTEUR : Yann MONGABURU**

2DL180059

Interventions de Mme GERBIER, Mme MEGEVAND, M. MONGABURU.

Après examen de la Commission Réseau du 14 juin 2018 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- décide de mettre en service la nouvelle ligne CHRONO C7 sur l'itinéraire de l'actuelle ligne PROXIMO 11 à compter du 3 septembre 2018, conformément au contrat de délégation de service public passé avec la Semitag,
- décide d'engager le programme d'aménagement de la ligne C7 pour les années 2018 à 2020, pour un coût évalué à 2.5M €.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°5 : Réseau bus - Express 3 - renfort de l'offre - RAPPORTEUR : Françoise GERBIER**

2DL180052

Interventions de M. OCTRU, Mme GERBIER, Mme GÉRIN, M. MONGABURU.

Après examen de la Commission Réseau du 14 juin 2018 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- Sollicite le renfort d'offre de la ligne Express 3 à compter de septembre 2018,
- Décide de participer au financement des renforts de la ligne express 3 à hauteur de 400K€HT/an dans le cadre d'une convention à intervenir avec le Département de l'Isère,
- Autorise le Président à signer la convention à intervenir avec le Département de l'Isère pour la mise en oeuvre de ces renforts d'offre,
- Mandate le président pour poursuivre les discussions, dans le cas où le Conseil Régional et le Conseil Départemental s'orienteraient vers un éventuel transfert de la ligne Express 3 de la délégation de service public et un transfert au SMTC.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°6 : Réseau bus - Adaptation de l'offre et de l'itinéraire de la ligne Flexo 65 - RAPPORTEUR : Françoise GERBIER**

2DL180051

Pas d'observation.

Après examen de la Commission Réseau du 14 juin 2018 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC adopte la modification de l'offre et de l'itinéraire de la ligne Flexo 65 dans les conditions ci-dessous définies pour une application à partir du lundi 3 septembre 2018. :

- Amélioration de la desserte fine de Vizille en desservant 6 arrêts supplémentaires : Alliance, Parc Vörhingen, Les Forges, place du Château, Vizille lycée, Péage de Vizille au-delà du terminus actuel à Chantefeuille sur 6 allers et retours du lundi au vendredi en période scolaire. Ces courses prolongées concernent les horaires de pointe du matin et du soir et la période de midi.
- Le coût de cette mesure est de :6 400 € HT/an et se fait au coût marginal composé essentiellement des coûts de roulage pour les kilomètres supplémentaires parcourus.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°7 : Réseau bus - Expérimentation d'un transport à la demande zonal sur les communes de Notre Dame de Mésage et Saint Pierre de Mésage - RAPPORTEUR : Françoise GERBIER**

2DL180058

Interventions de Mme FASOLA, M. TROVERO, Mme GERBIER, M. MONGABURU.

Après examen de la Commission Réseau du 14 juin 2018 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- Approuve la mise en oeuvre, sur les communes de Notre Dame de Mésage et Saint Pierre de Mésage, de l'expérimentation d'une offre de transport à la demande zonal dans le cadre du programme LEMON, pour une durée d'un an à compter de la rentrée de septembre 2018,
- Indique que cette expérimentation donnera lieu à une évaluation régulière pour permettre des ajustements et une évaluation en fin de période expérimentale pour décider de l'arrêt ou la poursuite du service.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°8 : Délégation de service public - Exploitation du réseau de transport urbain de l'agglomération grenobloise - Approbation du rapport annuel du délégataire 2017 - RAPPORTEUR : Francie MEGEVAND**

2DL180054

Intervention de M. MONGABURU.

Après examen de la Commission Ressources du 14 juin 2018 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC prend acte, **à l'unanimité**, de la présentation du rapport sur l'activité 2017 de la SEMITAG, délégataire en charge de l'exploitation du réseau de transports en commun de l'agglomération grenobloise.

NPPV : 1 (M. TROVERO)

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°9 : Réseau bus - Adaptation d'offre : création d'une desserte scolaire entre le Collège Pablo Picasso et le quartier Village 2 - RAPPORTEUR : Ludovic BUSTOS**

2DL180057

Intervention de Mme LEGRAND.

Après examen de la Commission Réseau du 14 juin et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- Décide la mise en place d'un service scolaire entre le Collège Pablo Picasso et le quartier Village 2 avec 4 courses quotidiennes à compter de la rentrée de septembre 2018,
- Précise que le coût de ce service est évalué à environ 36 500 €/an, et sera mis en oeuvre dans le cadre du contrat de délégation de service public confié à la Semitag.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°10 : Tarification - Evolution de la grille tarifaire au 1er septembre 2018 - Rapporteur : Yann MONGABURU**

2DL180055

Interventions de M. TROVERO, M. OCTRU, Mme GERBIER, M. BUSTOS, Mme GERMAIN, M. MONGABURU.

Après examen de la Commission Ressources du SMTC du 14 juin 2018 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- approuve les tarifs du réseau TAG applicables au 1er septembre 2018, tels que présentés en annexe 1,
- approuve les tarifs congrès présentés en annexe 2,
- décide de mettre fin d'une part à la vente des titres PDE à compter du 1er janvier 2019 et d'autre part à celle des clés USB (dès épuisement du stock),
- demande à l'exploitant du réseau TAG d'appliquer ces tarifs à compter du 1er septembre 2018,
- mandate le Président pour négocier l'avenant 6 au contrat DSP modifiant les conditions de relèvement des tarifs au 1er septembre 2018.

Abstentions : 4 (Mme GERIN, MM PEYRIN, OCTRU, MERMILLOD-BLONDIN)

Pour : 13

Conclusions adoptées.

- **Délibération n°11 : Tarification - Tarification multimodale TER+TAG et TER+TCL+TAG - reconduction des accords et fixation des tarifs pour l'année 2018/2019 - Rapporteur : Yann MONGABURU**

2DL180036

Intervention de M. OCTRU.

Après examen de la Commission Ressources du SMTC du 14 juin et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- approuve la reconduction tacite pour une année, des accords définis par la convention 2016-2018 relative à la mise en oeuvre d'une tarification multimodale TER+TAG,

- approuve la reconduction tacite, pour une année, des accords définis par la convention 2016-2018 relative à la mise en oeuvre d'une tarification multimodale TER+TCL+TAG,
- décide d'appliquer sur la quote-part du SMTC entrant en compte dans la construction tarifaire des titres combinés TER+TAG et TER+TCL+TAG, une hausse de 3 % sur les titres tout public et de n'appliquer aucune augmentation sur les titres tarif réduit en direction des étudiants et apprentis de moins de 26 ans.

Abstentions : 2 (MM. OCTRU, MERMILLOD-BLONDIN)

Pour : 14

Conclusions adoptées.

- **Délibération n°12 : Réseau bus - Mission de maîtrise d'oeuvre d'espaces publics pour la réalisation de travaux d'aménagements et d'entretien - opérations simples et complexes - période 2018-2020 : autorisation au Président à signer les accords-cadres 2017 – Rapporteur : Ludovic BUSTOS**

2DL180029

Pas d'observation.

Après examen de la Commission Ressources du SMTC du 14 juin 2018 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- autorise le Président à mettre au point et à signer les accords-cadres pluriannuels à bons de commande de maîtrise d'oeuvre d'espaces publics pour la réalisation de travaux d'aménagements et d'entretien – opérations simples et complexes, avec les entreprises suivantes :

Opérations simples : pour un montant minimum de 80 000 € HT pour les lots 01, 02, 03 et 05 et de 50 000€ HT pour le lot 04 et un montant maximum de 800 000 € HT pour tous les lots

- **Lot 01 – Secteur Nord-Ouest** : société **ALP'ETUDES**
- **Lot 02 – Secteur Nord-Est** : groupement **ARTELIA/ALLIMANT/ATELIER DES CAIRNS**
- **Lot 03 – Secteur Sud** : groupement **MTM/CITEC/ERANTHIS/AMETEN/LE POINT LUMINEUX**
- **Lot 04 – Secteur Grand Sud** : société **VERDI**
- **Lot 05 – Grenoble** : groupement **INGEROP/FOLIA/CERYX**

Opérations complexes : pour un montant maximum de 1 000 000 € HT

- **Lot 01 – Secteur Nord-Ouest** : groupement **EGIS/ATELIER DES PAYSAGES**
- **Lot 02 – Secteur Nord-Est** : groupement **ARTELIA/ALLIMANT/ATELIER DES CAIRNS**
- **Lot 03 – Secteur Sud** : groupement **MTM/ERANTHIS/CITEC/AMETEN/LE POINT LUMINEUX**
- **Lot 04 – Secteur Grand Sud** : groupement **WSP/TAKT**
- **Lot 05 – Grenoble** : groupement **INGEROP/FOLIA/CERYX**

- autorise le Président à signer tout document relatif à ces accords-cadres,
- dit que les crédits sont inscrits au budget du SMTC.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°13 : Réseau bus - Accord-cadre de travaux d'aménagement et d'entretien des voiries et stations du réseau de transports en commun de l'agglomération, des parcs relais et d'interventions sur les dépôts - Lots 1 et 2 - Période 2018-2020 : autorisation au Président à signer les accords cadres - RAPPORTEUR : Elisabeth LEGRAND**

2DL180030

Pas d'observation.

Après examen de la commission Ressources du SMTC du 14 juin 2018 et après en avoir délibéré, le comité syndical du SMTC :

- autorise le Président à mettre au point et à signer les accords-cadres à bons de commande de travaux d'aménagements et d'entretien des voiries et stations du réseau de transports en commun de l'agglomération, des parcs relais et d'interventions sur les dépôts pour la période 2018-2020, avec un montant minimum de 500 000 € HT et un maximum de 3 000 000 € HT pour chaque lot, sur l'ensemble de la durée, avec :
 - Lot 1, secteur Est (Nord-Est, Sud et Grenoble) : **COLAS RHONE ALPES AUVERGNE (38432 ECHIROLLES)**
 - Lot 2, secteur Ouest (Nord-Ouest et Grand Sud) : **EUROVIA ALPES (38434 ECHIROLLES)**
- autorise le Président à signer tout document relatif à ces accords-cadres,
- dit que les crédits sont inscrits au budget du SMTC.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°14 : Réseau bus - Avenant 8 - Fin de marché 2014-501 - RAPPORTEUR : Francie MEGEVAND**

2DL180065

Pas d'observation.

Après examen de la Commission Ressources du SMTC du 14 juin 2018 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- approuve l'avenant n°8 au marché public n° 2014-501 conclu avec le transporteur VFD, ayant pour objet le recalage du montant global du marché depuis son transfert en 2014 et jusqu'à la fin de l'exécution du contrat, pour un montant de 149 407,41 € HT ;
- autorise le Président à signer l'avenant n° 8 au marché n° 2014-501, tel qu'annexé à la présente délibération.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°15 : Réseau tramway - Extension de la ligne A du tramway de l'agglomération grenobloise à Pont de Claix-Flottibulle - Enquête parcellaire complémentaire - Autorisation au Président à saisir Monsieur le Préfet en vue de l'instruction du dossier - RAPPORTEUR : Elisabeth LEGRAND**

2DL180066

Pas d'observation.

Après avis du bureau du 21 juin 2018 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- approuve le principe du déroulement d'une enquête parcellaire pour acquérir le tènement nécessaire appartenant à la SCI HELIMO,
- approuve le projet de dossier d'enquête parcellaire,
- sollicite de Monsieur le Préfet de l'Isère, l'ouverture de cette enquête parcellaire,
- autorise le Président à finaliser le dossier correspondant et à signer tout document relatif à cet objet.

Contre : 4 (Mme GERIN, MM PEYRIN, OCTRU, MERMILLOD-BLONDIN)

Pour : 12

Conclusions adoptées.

- **Délibération n°16 : Politique de déplacements - Lancement opérationnel du Pass'Mobilité, en groupement de commandes constitué entre le SMTC et Grenoble-Alpes Métropole - Rapporteur : Yann MONGABURU**

2DL180060

Pas d'observation.

Après examen de la Commission Réseau du 14 juin 2018 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- approuve le projet de Pass'Mobilité et le lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation pour la passation d'un partenariat d'innovation,
- autorise la constitution d'un groupement de commandes entre le Syndicat Mixte des Transports en commun de l'agglomération Grenobloise et Grenoble-Alpes Métropole pour la conduite de cette opération,
- approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes et autorise le Président à signer la convention,
- désigne le Syndicat Mixte des Transports en commun de l'agglomération Grenobloise, coordonnateur du groupement de commandes, et à ce titre l'autorise à lancer les consultations nécessaires à la réalisation du Pass Mobilité au nom et pour le compte des membres du groupement de commande,
- désigne les représentants titulaire et suppléant pour la commission d'appel d'offres du groupement :
 - M. Alan CONFESSON en tant que titulaire
 - Mme Elisabeth LEGRAND en tant que suppléante

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°17 : Nouvelles mobilités - Désignation d'un représentant du SMTC à la SCIC Alpes Autopartage (CITIZ Alpes Loire) - Rapporteur : Francie MEGEVAND**

2DL180062

Pas d'observation.

Après examen de la Commission Ressources du SMTC du 14 juin 2018 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- Désigne Madame Magdeleine FASOLA en tant que représentant titulaire du SMTC auprès de la SCIC Alpes-Autopartage,
- Désigne. Madame Francie MEGEVAND en tant que représentant suppléant du SMTC auprès de la SCIC Alpes-Autopartage

Abstentions : 4 (Mme GERIN, MM PEYRIN, OCTRU, MERMILLOD-BLONDIN)

Pour : 12

Conclusions adoptées.

- **Délibération n°18 : Patrimoine Foncier - Extension de la ligne A de tramway à Pont de Claix - Flottibulle - Acquisition foncière - Cession de l'Office Public d'Aménagement et de Construction de l'Isère (OPAC38) - RAPPORTEUR : Elisabeth LEGRAND**

2DL180056

Pas d'observation.

Après examen de la Commission Ressources du SMTC du 14 juin 2018 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- décide l'acquisition des biens de l'OPAC situés sur la commune de Pont de Claix pour une surface 64 m² et un montant total de 320 € (toute indemnités comprises) concernant la partie de parcelle AL 670 ; la TVA éventuelle étant à la charge de l'acquéreur,
- autorise le Président à signer tout document relatif à cet objet,
- dit que les crédits sont inscrits au budget du SMTC.

NPPV : 1 (M. OCTRU)

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°19 : Relations avec les usagers et opérateurs de mobilité - Rapport annuel des représentants du SMTC auprès de la SEMITAG - Exercice 2017 - RAPPORTEUR : Francie MEGEVAND**

2DL180049

Pas d'observation.

Après examen de la Commission Ressources du 14 juin 2018 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC prend acte, **à l'unanimité**, de la présentation du rapport des représentants du SMTC présentant l'activité, la gestion et la situation financière de la SEMITAG pour l'année 2017.

- **Délibération n°20 : Partenariat - Adhésion – Subvention - Participation du SMTC au programme d'actions de Atmo Auvergne Rhône-Alpes pour l'année 2018 - Rapporteur : Yann MONGABURU**

2DL180050

Pas d'observation.

Après examen de la Commission Ressources du 14 juin 2018, et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- Décide de renouveler l'adhésion du SMTC à ATMO AURA pour l'année 2018,
- Autorise le versement d'une cotisation annuelle de 45 000 € permettant de financer, avec l'ensemble des membres de l'association, le fonctionnement de l'observatoire ainsi que les investissements nécessaires à son bon fonctionnement,
- Décide de verser à ATMO AURA une subvention annuelle de 40 000 € correspondant au programme d'actions décrit dans la convention,
- Autorise le Président à signer la convention,
- Précise que ces crédits sont inscrits au BP 2018.

Sur l'amendement présenté par le Président Yann MONGABURU :

Dans le délibéré, en page 4, à la suite du 3^e alinéa, ajouter l'alinéa suivant :

- Demande à ATMO de communiquer au SMTC le compte rendu expert quotidien concernant la qualité de l'air,

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Sur la délibération ainsi amendée :

Conclusions adoptées à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 16.